

Déclaration liminaire de la CGT Fip 88 Conseil Social d'Administration Local du 01/02/24

Refondation, renaissance, réarmement, remaniement,..., la macronie abuse décidément de vocabulaires dont elle se plaît à détourner le sens pour mieux dissimuler ses erreurs et ses insuffisances. Après avoir remercié E. Borne pour tous les 49-3 accomplis, le remaniement du gouvernement confié au nouveau 1^{er} ministre G. Attal s'apparente surtout à une bien mauvaise copie du précédent aréopage. À l'économie, à la justice, à l'intérieur, à l'agriculture, pour ne citer que les ministères les plus en vue de cette nouvelle année, on garde la même équipe. Un remaniement pour rien donc sinon occuper (divertir) les médias ? Pas tout à fait, car à y regarder de plus près, un constat s'impose : celui de l'affaiblissement orchestré de la place des services publics au sein du pouvoir exécutif. Le ministère de la Fonction Publique disparaît du paysage politique, privant les 5,5 millions de fonctionnaires d'un ministère de plein exercice. Les missions de services publics, les agents fonctionnaires comme non-titulaires ainsi que les retraités des trois versants de la Fonction Publique sont tristement méprisés par un président ouvertement ultra-réactionnaire.

Le second quinquennat du président Macron passe en mode décomplexé !

La lutte contre la corruption menée par l'association ANTICOR irrite le pouvoir ? Qu'importe ! Il suffit, à l'instar de la décision prise en décembre 2023, de rejeter la demande de nouvel agrément déposée par cette empêcheuse de s'enrichir et de corrompre en toute impunité.

La loi « Asile et immigration », écrite à rebours des valeurs d'universalisme portées par la France, peine à obtenir la majorité des suffrages de l'Assemblée Nationale ? Pourquoi ne pas faire alliance avec l'extrême droite, cet ennemi devenu seulement quinquennal, pour faire adopter ce texte sécuritaire, répressif et finalement inhumain ? Quand les « idées » charriées par l'ultra-droite infuse jusqu'aux tenants actuels du pouvoir, les acteurs politiques coupables de cette dangereuse alliance sont alors marqués à vie du sceau de l'infâmie !

Quand on juxtapose sciemment la santé et le travail au sein d'une même entité sans établir de priorité entre l'un ou l'autre de ces opposés concepts, que l'on dissout l'Éducation nationale dans un ministère fourre-tout des sports, des Jeux Olympiques 2024 et de la jeunesse pour le confier à une fervente prêcheuse du privé, c'est bien encore la preuve que l'action publique dans ces domaines essentiels ne sera pas au cœur des priorités de ce gouvernement !

La déclaration de politique générale déclamée par G. Attal fait le pari d'un avenir rétrograde car il s'y est dessiné, une fois encore, un cap fait d'austérité, de démantèlement des services publics et des droits sociaux.

Alors que le statut de la Fonction Publique continue de supporter encore à ce jour les effets néfastes de la loi de transformation promulguée en août 2019, la nouvelle « ambition » portée par le président Macron (exprimée dans un énième monologue télévisé) consiste à ce que le principal critère d'avancement soit en plus de l'ancienneté, le mérite (enfin, son appréciation par un tiers bien ou mal avisé selon les circonstances...).

Placer le mérite au cœur de la rémunération des agents publics, c'est donc la réforme censée relancer une attractivité et des missions en perdition au sein de la Fonction Publique ? **Absolument pas !**

Placer le mérite au cœur de la rémunération des agents publics, c'est aussi la réforme censée garantir pour chaque usager une qualité de services publics optimale ? **Non, toujours pas !**

Placer le mérite au cœur de la rémunération des agents publics, c'est enfin garantir la cohésion des collectifs de travail confrontée à une perte visible de sens au travail, à une mixité de statuts entre agents fonctionnaires et personnels sous contrat jetable ? **Définitivement, non !**

Le 1^{er} février 2024, la facture d'électricité va augmenter de 9.8 % sur les tarifs heures pleines et heures creuses et de 8.6 % sur les tarifs de base, traduction de la fin progressive du bouclier tarifaire mis en place en 2022. Après les augmentations de 10 % en août 2023 et de 15 % en février 2023, le cumul de l'inflation des prix de l'énergie se chiffre à près de 45 % sur 2 ans !

Pendant que ce gouvernement de VA-T-EN-GUERRE fait la promotion de son Service National Universel pour façonner les esprits **au pire**, qu'il irrigue à renfort de centaines de milliards les caisses des armées et de l'armement nucléaire, qu'il adopte un ton martial voire outrageusement guerrier en évoquant l'ordre et le sécuritaire, qu'un voile de censure s'abat sur qui ose émettre des propos différents ou pire divergents de ceux tenus par le pouvoir, il fait volontairement l'impasse sur le 1^{er} droit humain fondamental, à savoir le respect de la liberté de chacun. Vivre dans la dignité nécessite une revalorisation des salaires et des pensions pour permettre à chacun de s'accomplir dans son travail et hors de celui-ci, dans sa recherche d'emploi ou dans sa retraite si durement acquise!

S'agissant de la fonction publique, il faut une première mesure immédiate de revalorisation du point d'indice au moins égale à 10 % avec effet rétroactif et déclinaison pour la rémunération des contractuels et les pensions de retraite. C'en est assez des primes ponctuelles accordées à certains agents pour pallier aux réformes irréfléchies de Bercy !

Dans le contexte économique actuel, les augmentations de 300€ de l'avance des frais de mandat des députés et de 700€ pour les sénateurs semblent, pour le moins, indécentes. En résumé, moins c'est utile plus ça coûte !

Fort heureusement, de bonnes nouvelles parviennent à égayer le quotidien morose de l'agent de base de la DGFIP : Parmi celles-ci, nous avons la satisfaction d'avoir, chacun à notre niveau, contribué à la promotion sociale de M. Fournel. Notre désormais ex-directeur général des finances publiques vient de se voir désigné directeur de cabinet de Bruno le Maire, ministre de l'Économie, des Finances, de la Souveraineté industrielle et numérique, reconduit au sein du gouvernement Attal. Le promoteur envers et contre toute réalité de GMBI n'aura finalement pas eu à subir des conséquences sanctionnant, dans un monde normal, un tel raté industriel et technique. Si les agents de la DGFIP et les usagers ont eu le mérite de supporter sans faillir, chacun à leur niveau, la faillite de cette réforme, M. Fournel réussit la prouesse de tirer avantage du fiasco administratif dont il est l'instigateur !

A son palmarès, n'oublions pas non plus de souligner ses efforts pour faire du dialogue social à la DGFIP, ce véritable laboratoire du néant entre système de mutation et de notation à l'aveugle pour les agents, des réformes structurelles et techniques axées pour partie sur l'IA au détriment de l'humain,...

Alors, chapeau l'artiste et surtout bon vent !